

Thème : LES ECHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE

Chapitre : GOUVERNER LA FRANCE DEPUIS 1946 :

ETAT, GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION. HERITAGES ET EVOLUTIONS

INTRO : Définition des termes du sujet :

Après l'échelle mondiale et l'échelle continentale, ce sujet porte sur l'échelle de l'**Etat-nation (p.320)** : autorité politique souveraine qui incarne, sur un territoire défini, un groupe humain caractérisé par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble (une **nation p.314** : *Qu'est-ce qu'une nation ?*).

NB : à ne pas confondre avec Etat-providence (p.314).

analyse de tous les termes du sujet :

Accroche : les élections présidentielles ont placé au centre des débats la question de l'exercice du pouvoir en France et donc la place de l'Etat et de sa gouvernance.

Gouverner (p.315) : du grec « kubernan », « manœuvrer un navire », utilisé par Platon pour désigner le fait de gouverner des hommes, c'est-à-dire d'exercer le pouvoir politique.

« **la France** » : à la fois le territoire et sa population. Ne pas oublier d'un point de vue géographique, les colonies françaises jusqu'en 1962, puis les territoires d'outre-mer ensuite.

« **depuis 1946** » (*sous-entendu jusqu'à nos jours*) : *frise chronologique p.317 : la partie supérieure, « vie politique », concerne le fait de gouverner* : 1946 marque la fondation de la IVe République, dans laquelle le modèle français de l'Etat intègre une conception particulière du gouvernement et de l'administration.

Quelles différences entre Etat, gouvernement et administration ?

- **Etat (p.314) : INSISTER SUR LA MAJUSCULE !!** désigne à la fois la personne morale à l'autorité de laquelle est soumis un groupe humain sur un territoire donné, et l'appareil administratif chargé d'élaborer et d'appliquer les lois.
- **Administration (p.403) : à la fois :**
 - fait d'administrer
 - ensemble des organismes et des personnes chargées de gérer une organisation publique

→ on distingue notamment :

- l'administration centrale, de l'Etat
- l'administration territoriale, des collectivités locales
- **Gouvernement (p.403) : désigne :**
 - le fait de gouverner, c'est-à-dire d'exercer le pouvoir politique
 - en même temps que l'organe qui est chargé d'administrer l'Etat.

Héritage (faire attention au pluriel) : p.314 : La France est aujourd'hui un Etat centralisé fort : on parle de **jacobinisme (p.404)** à partir de la Révolution. Il a commencé à se construire dès la fin du Moyen-Age. La France est devenue un Etat nation avec la Révolution et les trois premières républiques par la mise en place de la démocratie, la conscription obligatoire et les lois scolaires.

EvolutionS (faire attention au pluriel) = changements, bouleversements : le terme « évolutions » doit toujours être caractérisé. L'action de gouverner la France est transformée :

- en fonction des différentes constitutions (à la IVe République succède la Ve République en 1958)
- par l'imposition d'autres échelles de gouvernement au-dessus (l'échelle européenne et mondiale), mais aussi en-dessous (échelles des collectivités territoriales : cf *cours de géographie de 1^e*)
- en fonction du contexte : Trente Glorieuses, guerre froide, décolonisation, crises économiques, désintérêt pour la vie politique, montée des extrêmes...

Problématique : Comment le rôle de l'Etat en France a-t-il été redéfini par l'action politique des gouvernements depuis 1946 et quelle a été l'évolution dans la manière de gouverner ?

Plan : I- Un Etat dont le rôle se renforce et s'affirme, de 1946 aux années 1970-1980
II- Un pouvoir étatique remis en cause depuis les années 1970-1980

Introduction rédigée du cours « Gouverner la France depuis 1946 »

L'Etat, en France, est une construction de longue date. Les premières institutions étatiques se mettent en place au XIII^e siècle, puis s'étoffent les siècles suivants, favorisant une relative stabilité administrative autour des **fonctions régaliennes** du monarque : frapper la monnaie, assurer la sécurité du pays... Avec la Révolution Française (1789-1799), la conception de l'Etat change au profit du principe **d'Etat nation** - autorité politique souveraine qui incarne, sur un territoire défini, un groupe humain caractérisé par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble. Celui-ci prend d'emblée un caractère **centralisateur** dans lequel la concentration des moyens d'action et de contrôle de l'Etat s'effectue en un centre unique, en l'occurrence, Paris. Ce **jacobinisme** s'est largement maintenu sous les Républiques successives, voire a été renforcé par une série de lois qui veulent assurer le lien social et la conscience nationale : instauration du suffrage universel, d'une armée de conscription, lois scolaires... Après 1946, deux nouvelles républiques se succèdent : la IV^e, entre 1946 et 1958 et la Ve, toujours en vigueur aujourd'hui. Or, ces deux Républiques, héritières de cette conception jacobine de l'Etat français, sont confrontées à des grands bouleversements politiques et économiques à différentes échelles, qui interrogent sur la place et le rôle de l'Etat.

Dans quelles mesures le modèle français d'Etat mis en place en 1946 s'est-il adapté aux évolutions du contexte jusqu'à nos jours ?

Comment le rôle de l'Etat en France a-t-il été redéfini par l'action politique des gouvernements depuis 1946 et quelle a été l'évolution dans la manière de gouverner ?

Pendant la période des Trente Glorieuses, l'Etat s'est d'abord affirmé et renforcé. Puis une rupture intervient à partir des années 1970-1980, donnant l'impression d'une remise en cause du pouvoir de l'Etat.

I- UN ETAT DONT LE ROLE SE RENFORCE ET S'AFFIRME, DE 1946 AUX ANNEES 1970-1980

A/ UN CONTEXTE FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES MISSIONS DE L'ETAT ET L'AFFIRMATION DE L'ETAT PROVIDENCE SOUS LA IV^e REPUBLIQUE

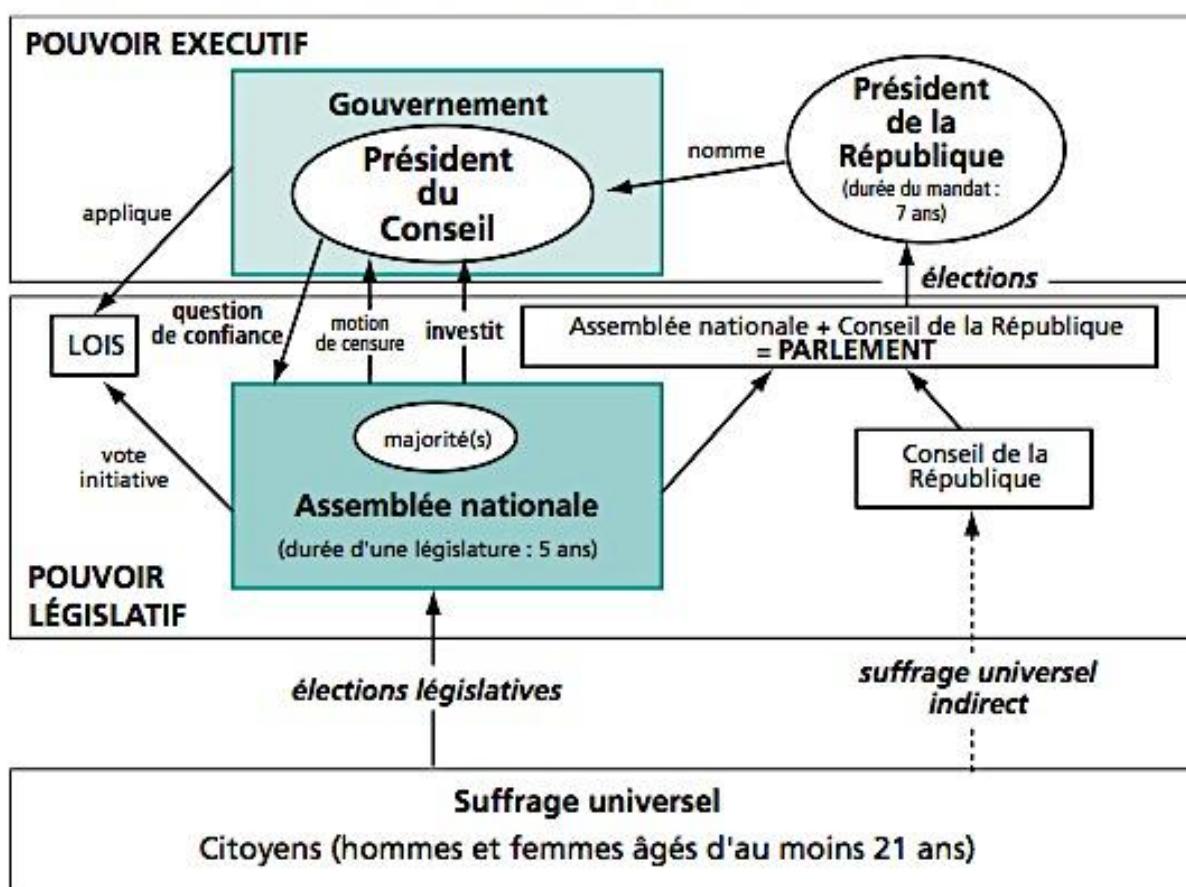
- Une nécessité née du contexte d'après-guerre : **des défis majeurs à relever (économique et politique)**
 - Ressouder la population : forte division idéologique pendant la guerre, révélée par la période de l'Epuration.
→ Il faut donc recréer le sentiment national et le lien social autour de ses valeurs républicaines : liberté, égalité et fraternité, ce que peut faire l'Etat.
 - Refonder la République : Comment l'Etat a-t-il été réorganisé pour reconstruire et moderniser la France après la Libération ?

Le régime de Vichy avait mis un terme à la République et les français sont consultés par référendum à deux reprises avant qu'une Constitution soit adoptée. Le 13 octobre 1946, la Constitution de la IV^e République est adoptée par référendum. Seulement 55 % des inscrits ont voté et 53 % des votants disent « oui ». Faiblement approuvée, la IV^e République s'installe légitimement. Elle est très influencée par les idées du CNR (Conseil National de la Résistance) et élabore un fonctionnement démocratique qui a la volonté d'établir une République sociale. Elle institue un régime parlementaire qui signifie que le gouvernement est responsable devant le Parlement. L'Assemblée Nationale est la seule instance élue au suffrage universel direct, ce qui lui confère une légitimité supérieure. Enfin, toutes les forces politiques y sont représentées car les élections législatives se font au scrutin majoritaire. Cependant ce fonctionnement très démocratique a conduit à la formation de coalitions et à une instabilité ministérielle majeure : 18 gouvernements se sont succédé de 1946 à 1958.

Préambule de la constitution de 1946 (extraits)

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs..
12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.
13. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.
14. La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.
17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

Le fonctionnement des institutions de la IV^e République



LA IV^e République peut être considérée comme un régime d'« assemblée » car l'essentiel des pouvoirs appartient à l'Assemblée nationale. Seuls les députés sont élus (« pour cinq ans ») au suffrage universel direct par les « citoyens hommes et femmes âgés d'au moins 21 ans ». Les députés peuvent renverser un gouvernement en votant une motion de censure (à la majorité absolue) ou en rejetant (toujours à la majorité absolue) une question de confiance posée par le gouvernement.

- Une économie à reconstruire :
 - Les destructions liées à l'occupation et surtout aux bombardements touchent 2/3 du pays
 - L'économie est déstabilisée par l'absence de transports et la destruction de l'appareil productif
 - Les conditions de vie sont difficiles pour les Français : 1M de sans-abris, inflation galopante (+38% en 1945), rationnement en cours jusqu'à 1949
 - L'accroissement du rôle de l'État à partir de 1945 s'inscrit dans le contexte d'un consensus keynésien. Le rôle de l'État prend alors des formes multiples. L'État nationalise et se transforme en un État patron.

- **Une pensée économique mondiale plus interventionniste (cf chapitre sur la gouvernance économique)** : La nécessité coïncide avec une pensée économique mondiale favorable à un plus fort interventionnisme selon les théories **keynésiennes**. L'Etat doit intervenir quand le marché libre dysfonctionne.

- **Des conditions économiques favorables :**

- Contexte des Trente Glorieuses (+ Plan Marshall) : la France est touchée à partir des années 1950. Le chômage est faible et la croissance dépasse les 5%. L'inflation est forte mais l'Etat mène des politiques monétaires (dévaluation, création du nouveau franc) pour en limiter les effets.

→ D'où une amélioration des recettes fiscales pour accroître les dépenses de l'Etat et renforcer son poids.

→ Le contexte rend donc nécessaire, légitime et facile l'interventionnisme de l'Etat. La France renforce encore le poids d'un Etat déjà important.

- **L'Etat providence (p.320), un principe constitutionnel** : forme d'Etat qui promeut une plus grande justice sociale par la protection contre le chômage, la maladie, la vieillesse.

Doc. 2 p.321 : préambule de la constitution de la IV^e République : lire : NB : le mot « Etat » n'est pas utilisé, contrairement à celui de « Nation » avec une majuscule : dans cette conception, les deux notions sont confondues, confirmant le principe d'**« Etat-nation »** :

→ le principe d'Etat-providence est désormais un principe constitutionnel, qui sera repris en 1958 par la Constitution de la Ve République. D'importantes réformes ont été mises en œuvre de façon durable. La Sécurité sociale est créée en 1946. Il s'agit d'un **système de protection sociale** élaboré, inspiré du plan britannique Beveridge, basé sur la **solidarité**. La Sécurité sociale se donne pour objectif de **couvrir tous les grands risques sociaux** : **maladies, invalidité, accidents du travail, décès**. En 1946, la Sécurité sociale ne protège qu'une minorité de Français, les salariés (elle ne sera étendue que progressivement), à côté existent encore des régimes particuliers : fonctionnaires, mineurs, cheminots... La Sécurité sociale est **financée par des cotisations salariales et patronales**, ses caisses sont **gérées par les partenaires sociaux** (syndicats salariés ou patronaux).

Avec la mise en place de l'Etat-providence, l'**administration voit ses missions s'étendre dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale (Sécu fondée en 1946), du travail, de l'éducation**.

- L'Etat se veut l'organisateur des relations sociales en garantissant la solidarité nationale : Plusieurs gouvernements tentent d'apaiser les tensions sociales par une politique contractuelle qui associe le patronat et les syndicats à la décision :

- Celui de Guy Mollet en 1956-1957 : *biographie p.320*
- Celui de Jacques Chaban-Delmas de 1969 à 1972 en réponse à une demande croissante de participation exprimée en mai 1968

Les politiques keynésiennes adoptées après la Libération font de l'Etat un acteur politique majeur.

- Les nationalisations (p.320 acquisition et prise de contrôle totale ou partielle d'une entreprise privée par l'Etat), étalées de 1944 à 1946, accroissent les capacités d'intervention de l'Etat dans l'économie :

- D'abord ciblées dans une logique de reconstruction - ou représailles pour les entreprises ayant collaboré : transports (SNCF), énergie, banques, assurances, automobile (Renault : doc. 1 p.320)
- Elles permettent à l'Etat de moderniser par des investissements, en étant le principal actionnaire des entreprises concernées.
- **Deux vagues de nationalisations se succèdent (énergie / transports/banques)** : La 1^{re} par **ordonnances** concerne les **houillères du Nord-Pas-de-Calais** en décembre 1944, les **Usines Renault** transformées en Régie nationale en janvier 1945 pour devenir un modèle social, la **SNECMA** (moteurs d'avions) en mai 1945, **Air France** en juin (la nouvelle grande compagnie absorbe les plus petites). La SNCF est modernisée.

- La 2e vague est constituée de lois votées par l'Assemblée constituante et concerne la banque (**Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie,...**), l'énergie avec les **Charbonnages de France**, la création d'**Edf** et **Gdf** (réunion de toutes les compagnies privées existantes en une seule d'Etat avec monopole de production, de transport et de distribution).
- Ainsi, L'Etat par un puissant secteur public (énergie, crédit) se donne les moyens d'orienter l'économie. Par « retour à la nation des grands moyens de production » (programme du CNR en 1944), il faut comprendre que l'initiative privée et le capital privés ne peuvent pas seuls entreprendre le relèvement du pays (influence communiste et SFIO). C'est à l'Etat d'établir les priorités, ce qui suppose d'éviter la reconstitution de puissances financières hostiles.
- Dans le même mouvement, **Une planification** est adoptée, non pas directive comme dans les pays communistes, **mais indicative**. Des emprunts sont réalisés auprès des Français pour soutenir l'Etat. Les HLM sont créées en 1947. Pour compléter cette œuvre, **un Commissariat général au plan est créé en janvier 1946 et confié à Jean Monnet**. L'organisation de l'économie se fait donc selon un plan fixé par l'Etat. Le premier plan, dit plan Monnet, s'applique de 1946 à 1953
- **Il vise à faciliter la reconstruction**. L'accent d'abord mis sur l'énergie et les industries de base : électricité, charbon, sidérurgie, ciment, machines agricoles et transports intérieurs pour permettre à la France de sortir de son retard.
- **Il s'accompagne de la création de grands instituts de recherches comme outils de prévisions**. Ex : INED en 1945 : institut national d'études démographique, INRA 1946, institut national de recherche agronomique, INSEE 1946, Institut national de la statistique et des études économiques

--> Outre son rôle dans la croissance économique, le plan impose un nouveau vocabulaire : croissance, productivité, investissement.

- La Ve République reprend les grandes thématiques modernisatrices du régime précédent. L'Etat gaullien se veut un entrepreneur : il favorise la concentration des entreprises, et lance de programmes industriels concernant le nucléaire, l'aérospatiale ou l'informatique. Il est aussi aménageur voir plus loin (routes, autoroutes, sites touristiques (Morzine, La Grande Motte)

B/ UNE ADMINISTRATION RATIONALISEE ET MODERNISEE

- L'expansion administrative s'accompagne aussi de la poursuite de la rationalisation de l'administration, qui passe par :

- La création du statut de la fonction publique en 1946 :
 - Elle crée un corps spécifique de personnel dévoué à l'Etat avec des droits et devoirs communs quel que soit le domaine de travail, les **fonctionnaires**
 - Elle garantit l'emploi, reconnaît aux fonctionnaires le droit syndical et le droit de grève.
- La création d'institutions de formations spécifiques dont l'objectif est de créer des administrateurs compétents pour faire face aux nouvelles missions de l'Etat et de les renouveler après l'Epuration.
 - **L'ENA** (école nationale d'administration) est créée en 1945 (les élèves sont appelés « énarques »)

Présentation de l'ENA dans les actualités filmées : <http://www.ina.fr/fresques/jalons/fiche-media/InaEdu01011/creation-de-l-ecole-nationale-d-administration-ena.html>.

Le documentaire veut montrer l'image d'une administration compétente, studieuse et au service de l'Etat. Il compare l'ancien fonctionnaire au nouveau pour montrer la **modernisation** et l'efficacité par l'ENA.

Cette école remplace l'ancien système où chaque ministère recrutait par ses propres concours ce qui facilitait le **corporatisme**. Elle doit former des administrateurs assez spécialisés (mais pas trop) avec la même conception de l'Etat et faciliter les passerelles entre le privé et le public : *Ex : dossier p. 328-329 sur la promotion Voltaire (p.328)*.

- En 1945, **Sciences Po** est partiellement nationalisée et dédoublée en une Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et un **Institut d'études politiques (IEP)**, qui va fonder des antennes en province

- Le renforcement du rôle des hauts fonctionnaires :

Haute fonction publique (p.320) : membres des grands corps de la fonction publique : Ponts et Chaussées, Corps des Mines, Conseil d'Etat, Cours des comptes, Inspection générale des Finances... (cf parcours d'Emmanuel Macron).

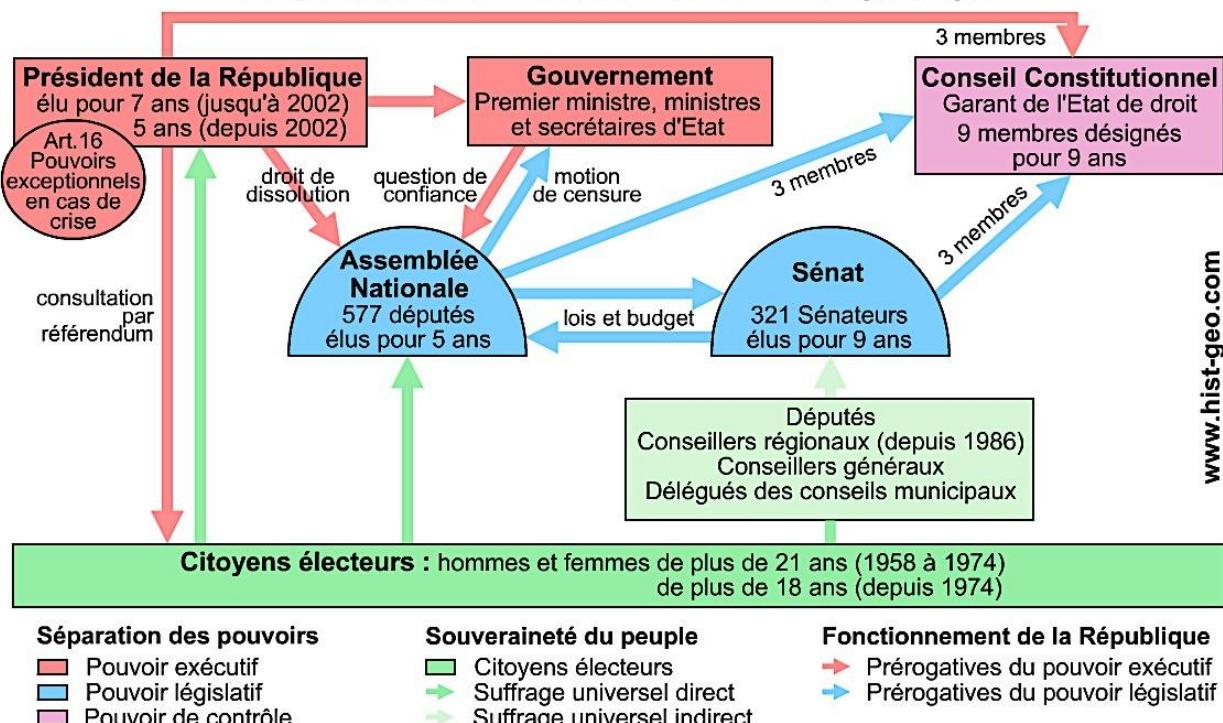
- La IV^e République voit l'apparition de la figure des **technocrates** (p.324) : terme souvent péjoratif désignant un haut fonctionnaire faisant prévaloir des conceptions administratives et techniques sans prise en compte de leurs conséquences humaines ou sociales. Ex : Jean-Noël Jeanneney, dossier pp.326-327.
Dans le contexte de très forte instabilité gouvernementale que connaît la IV^e République (doc. 4 p.321 et cours de première), ce vivier de hauts fonctionnaires qui se relaient aux différentes responsabilités permettent une forme de continuité dans l'administration de l'Etat.
- Sous la Ve République, les hauts fonctionnaires investissent les sommets de l'Etat, représentant près de la moitié des ministres et dominant les cabinets ministériels : doc. 3 p.321
→ Leur influence contribue au renforcement de l'exécutif à cette période.

C/ UN ELARGISSEMENT DES MISSIONS ET DU POIDS DE L'ETAT SOUS LA Ve REPUBLIQUE

- Des institutions plus fortes (doc 2 p.325)

- Un président plus fort : élu pour 7 ans au suffrage universel direct. Il donne les grandes orientations politiques et son gouvernement se charge de les mettre en application. L'Etat a donc désormais une tête et les moyens de mener des politiques dans différents domaines notamment dans la culture, avec la création en 1959 du ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux.
- Une stabilité politique : permise par le **scrutin majoritaire uninominal à 2 tours** qui favorise la bipolarisation politique et la stabilité gouvernementale. La Ve République met un terme à l'instabilité politique en renforçant le rôle du président et en favorisant la bipolarisation.

Schéma de la Constitution de la V^{ème} République



- L'approfondissement de la démocratie sociale :

- Par une législation du travail : Ex : création des ANPE en 1967, droit à la formation
- Par une série de lois en faveur de l'égalité homme femmes : droit à l'IVG en 1975.

- Un Etat modernisateur et aménageur : L'objectif de de Gaulle est de faire de la France une puissance forte et indépendante, tout en luttant contre les inégalités territoriales - rôle de la DATAR créée en 1964

Sous la Ve, l'Etat :

- Investit dans certains secteurs :
 - Le nucléaire avec maîtrise de la bombe en 1960 ouvrant au nucléaire civil

- L'aérospatiale : Ariane en 1973
- L'informatique : plan Calcul 1968-1971 dont l'objectif est de développer l'indépendance de la France en informatique.
- La culture est également concernée dans une logique de démocratisation et de grandeur. Chaque président de la Ve mène par exemple un projet : *dossier pp.334-335*.
- Mène une politique de déconcentration administrative et industrielle : **Déconcentration (p.324)** : délégation par l'Etat de certains pouvoirs de décision à des agents ou organismes locaux qui lui restent soumis.
Ex : 1964, création **des 22 régions** et des préfets de régions qui à cette date ne sont pas des collectivités territoriales : pas de transfert de décisions ni de financement.
- Aménage et modernise le territoire : Ex : *doc. 3 p.325* : l'investissement dans les transports : De Gaulle et ses successeurs développent les aéroports (Roissy, 1974), les autoroutes, l'aéronautique (Concorde en 1969) et le rail à grande vitesse (TGV, 1981), plus développement touristique (balnéaire et stations de ski).

Ainsi, de 1945 à 1973, La France a connu la plus forte expansion économique de son histoire et l'une des plus élevées du monde industriel. L'économiste français, Jean Fourastié, lui a donné le nom de « Trente Glorieuses ». Cette croissance soutenue s'est accompagnée de profondes mutations de l'appareil de production et de services.

Dans l'agriculture, les exploitations se sont progressivement agrandies et modernisées, les rendements et la productivité ont augmenté. Les conditions de vie du monde paysan se sont améliorées, grâce à la garantie des prix obtenue dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) adoptée en 1962 au sein de la CEE.

Dans l'industrie, les entreprises françaises se sont concentrées, internationalisées et modernisées afin de faire face à une concurrence accrue du fait de la libération des échanges en Europe (suppression des droits de douane dans la CEE) et dans le monde (accords du GATT).

Dans la distribution enfin, les magasins à grande surface se sont multipliés.

L'exode rural a dépeuplé les campagnes françaises où vivaient encore la moitié des Français en 1945, au profit de villes de plus en plus importantes qui rassemblent aujourd'hui les trois-quarts de la population. La « périurbanisation » a étendu l'espace urbain dans les campagnes proches des agglomérations avec le développement des « cités dortoirs » et des banlieues pavillonnaires.

La société devient une société de consommation et se caractérise par l'amélioration du niveau de vie et la transformation des budgets des ménages. La part des dépenses alimentaires a diminué au profit des dépenses consacrées au transport (essor de l'automobile) et à l'habitat avec les progrès du confort, la multiplication des appareils électro-ménagers et des résidences secondaires. L'allongement du temps consacré aux loisirs a permis le développement du tourisme ainsi que la diffusion des pratiques culturelles (maisons de la culture) et sportives (sports d'hiver, voyages) mais la crise qui débute à partir du milieu des années 70 va entraîner une partie de la société dans un malaise social profond.

TRANSITION : *Les Trente Glorieuses s'accompagnent d'un renforcement et d'un approfondissement d'une tradition française qui accorde à l'Etat un rôle majeur dans des champs de plus en plus larges. Ce renforcement se traduit de fait par celui de l'administration, assurant une véritable continuité de l'Etat. Cependant, les années 1970-1980 semblent marquer une rupture dans cette longue tradition française, l'omniprésence voire l'omnipotence de l'Etat étant de plus en plus dénoncée.*

II- UN POUVOIR ETATIQUE REMIS EN CAUSE DEPUIS LES ANNEES 1970-1980

En quoi la tradition politique française est-elle remise en question depuis les années 1980 ?

Notions : New public Management, RGPP, privatisations, décentralisation

La politique culturelle française de la Ve République P 334-335

Doc. 6 : Il s'agit d'un essai de Michel Schneider relatif au rôle de l'Etat dans la culture qu'il dénonce. L'auteur est un écrivain, un énarque, directeur de la musique et de la danse au ministère de la culture de 88 à 81 et académicien

depuis 2008. Son approche est donc critique du fait de son passé politique et de statut actuel d'intellectuels et de lettrés français indépendants de l'Etat.

-La culture est soumise à 2 mouvements :

- **La décentralisation** (p 330 : Politique par laquelle l'Etat confie à des collectivités territoriales des compétences et des financements) : La culture dépend en partie des collectivités territoriales dans leur financement comme le montre le cas du Théâtre national populaire de Paris, déconcentré à Villeurbanne en 1972 et devenu un théâtre dramatique national régit par un contrat de décentralisation entre l'Etat et les collectivités territoriales locales.
- **Une contestation de sa légitimité au nom de la liberté** : Pour l'auteur, l'Etat doit juste assurer un accès égal à la culture dans une logique éducation et non promouvoir la culture qui devient de fait officielle. C'est un signe de l'omnipotence de l'Etat

Depuis les années 80, remise en question de l'Etat centralisateur et omnipotent au nom de la liberté et de l'efficacité.

A/ LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE FRANÇAISE REMISE EN QUESTION

-Le résultat des évolutions politiques et économiques :

- **L'Etat confronté à la mondialisation**: L'attractivité d'un territoire est déterminé par différents critères dont la fiscalité. Trop d'Etat, trop de règles et trop d'impôts fait fuir les investisseurs et donc les emplois.
- **Un Etat-nation confronté à la construction européenne** : Perte de certaines compétences au profit de l'UE notamment de la domaine monétaire et de politiques économiques.
- **L'Etat confronté à la crise** : Les Etats doivent faire face à un accroissement de leurs dépenses notamment en matière sociale (allocations chômage par exemple) alors que leurs recettes diminuent du fait du ralentissement des recettes fiscales d'où l'accroissement des déficits et des dettes. L'Etat n'a plus les moyens d'assurer ses missions sans d'endettement.

-D'où un Etat décrédibilisé: considéré inefficace donc trop coûteux et néfaste à l'emploi par sa fiscalité et sa réglementation sociales. L'Etat est donc considéré comme la source du problème. La critique est alimentée par les médias.

→ Le contexte favorise la remise en question la gouvernance traditionnelle française donc des réformes vers moins d'Etat et un Etat plus efficace.

Les politiques mises en œuvre face à la crise :

- ✓ **Par Les gouvernements de droite confrontés aux 2 chocs pétroliers de 1974 à 1981** Les hésitations du gouvernement Chirac (sous Giscard d'Estaing) se sont manifestées par la succession de deux politiques opposées, le « plan de refroidissement » (c'est-à-dire de lutte contre l'inflation) de juin 1974 à septembre 1975, au profit d'un plan de « soutien » visant à relancer l'économie face à la montée du chômage. Le gouvernement Barre (sous Giscard d'Estaing) a donné la priorité à la lutte contre l'inflation, en mettant en place en 1976 un plan de lutte contre l'inflation et le chômage qui freinait la hausse des salaires et exonérait les entreprises de charges sociales pour qu'elles puissent embaucher. Les résultats ont été décevants puisque l'inflation n'a pas été jugulée et qu'elle a même été relancée par le deuxième choc pétrolier en 1979, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi doublait de 1976 à 1980.
- ✓ **Par La gauche et la relance (1981-1982)** : Après l'élection de François Mitterrand, la lutte contre le chômage est redevenue prioritaire avec la création d'emplois publics (augmentation du nombre des fonctionnaires) et la relance de l'activité par la consommation populaire grâce à une revalorisation des salaires et des prestations sociales. Cette relance reposait sur l'adoption d'importantes mesures sociales concernant la réduction du temps du travail des salariés (semaine de 39 heures, 5ème semaine de congés payés), et l'avancement de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans.

B/ UN ETAT EN VOIE DE REFORMATION

-Une nouvelle logique de gouvernance : C'est la new public management

New public management (p 330) : Concept élaboré par les néolibéraux qui vise à rendre plus efficient les services publics en rapprochant leur gestion de celle des entreprises privées.

- Elle émerge dans les années 80 mais est appliquée surtout depuis les années 2000.

- Les citoyens comme des clients qu'il faut satisfaire..
- Elle se manifeste par l'introduction dans la législation française de la logique d'objectifs et de résultats des politiques publiques : chaque loi doit être évaluée inscrite dans la législation française. EX : **2001** : loi organique relative aux lois de finances (Lolf pratiquée par toutes les adm° ; logique de performance et obligation de résultats)

-Un désengagement partiel

- **Les privatisations** : Elles commencent à partir de 1986 lors de la première cohabitation. Après un temps d'arrêt, elles sont relancées dans les années 1990 quelle que soit la majorité au pouvoir. Elle est soutenue par l'Union européenne qui refuse la logique de monopole d'Etat au profit de l'ouverture à la concurrence. EX : Voir la liste à coller et retenir quelques exemples. L'Etat se recentre sur ses fonctions régaliennes et de protection des individus.

- **La rigueur budgétaire**

- Commencée par R. Barre à partir de 1976 sous VGE puis de Mauroy et de Fabius après l'échec de la politique de relance du début du Septennat de Mitterrand.
- Volonté de contenir ses dépenses pour se désendettter et surtout réduire la fiscalité dans une logique de compétitivité. Elle devient un principe légal **2007 : RGPP** : Révision générale des politiques qui entend rationaliser et réduire les dépenses de l'Etat (réduire le nb de fonctionnaires, par ex)

-**La décentralisation** (chronologie p 332): Elle répond au **principe de subsidiarité** selon lequel le partage des compétences entre les différentes entités gouvernementales doit s'opérer l'efficacité.

- **1982-1983 : Lois Defferre** (Min de l'int Gaston Defferre) : transferts de souveraineté de l'Etat vers les collectivités territoriales (communes avec municipalités, département avec conseils généraux, région avec conseils régionaux) Ex : école aux communes collèges au département et lycée à la région. ATT : sous la Gauche alors que renforcement du pouvoir de l'Etat en même temps ! **Doc.3 p 333**
- **loi décentralisation 2003** qui renforce encore les compétences des collectivités territoriales et favorise l'intercommunalité.
- **La refonte du découpage administratif (2015)** : Le projet est en cours d'adoption. Il s'agit d'adapter le découpage administratif aux réalités de vie des citoyens et à l'UE. Le nombre de régions est abaissé à **13**, de nouvelles collectivités territoriales, les **métropoles** sont créées et les intercommunalités sont renforcées.

→ L'Etat français semble donc être en érosion du fait d'un certain nombre de réformes qui lui font abonner ses missions et son pouvoir centralisateur. Il reste cependant encore fort du fait d'un fort attachement de la société à sa tradition de gouvernance.

C/ UN ETAT QUI RESISTE

-Un Etat encore très présent dans la société française :

- Les **prélèvements obligatoires** restent forts voire augmentent depuis les années 80 dans un contexte de remise en question (**doc.3 p 331**) passant de 32,5% du PIB en 1959 à 40% dans les années 80 à près de 45 %
- **Maintien de missions large de l'Etat** : Etat providence EX : avec le remplacement du RMI en RSA (Revenu de Solidarité Active) 2009, la question de l'égalité Homme femme, Réflexion du rôle de l'Etat dans l'économie investissent du champ environnemental, question de la prise en charge des entreprises en péril), sociétal (mariage pour tous, futur texte sur la moralisation de la vie politique). Maintien d'une place importante de la culture (**doc.3 p 334**)

-**Une société attachée à ses traditions** : Les Français restent attachés au modèle français (Etat centralisé et omniprésent) comme le montrent :

- **référendums sur la construction européenne** 1992 et 2005 qui rejettent ID d'une Europe pol (jugée au détriment de l'Etat)
- Demande de la part des citoyens d'une intervention plus volontaire de l'Etat notamment dans la prise en charge des licenciements et du sauvetage des entreprises en péril

CCL : Depuis 1945 malgré l'instabilité politique de la IVe et la vie politique de la Ve République, la conception de l'Etat témoigne d'une grande stabilité et répond à un modèle français solidement ancré : l'Etat est centralisé et veille à la préservation du lien social. Il se dote pour cela de missions de plus en plus élargies et d'une administration efficace dès la IVème que la Vème République reprend et approfondit. A partir des années 1970, la crise économique et la mondialisation remettent en question ce modèle. Malgré le maintien voire le renforcement de certaines de ces attributions, l'Etat et sa conception semblent en pleine mutation. L'Etat semble désormais

délégitimé, considéré comme moins utile et moins efficace pour soigner, éduquer, industrialiser...^[1] le comportement pédagogique et paternaliste de l'Etat vis-à-vis de la société a perdu sa légitimité et sa raison d'être ». P. Rosanvallon. L'État a cessé d'être tout puissant. Son périmètre d'action se réduit. Il est concurrencé par d'autres échelles de gouvernement IL intègre des organisations intergouvernementales ou s'engage à respecter des traités internationaux. Mais le recul de l'Etat doit être nuancé car il conserve, en droit comme en fait, une présence et des moyens d'action qui restent déterminants. (cf. son rôle / crise économique)

ANNEXES

Les IVe et Ve Républiques, institutions et vie politique

- **Sous la IVème République :**

- le pouvoir législatif est **bicamériste**. Il est détenu par une **AN** élue au SUD pour 5 ans qui vote les lois et d'un **conseil de la République** élue au SUI pour 6 ans.

- Le pouvoir exécutif est détenu par un **président de la République** élue pour 7 ans par les 2 chambres et un gouvernement présidé par un président du conseil qui à l'initiative des lois et les exécutent.

Répartition des pouvoirs : C'est le parlement et particulièrement l'AN qui semble détenir le plus de pouvoir car elle est la seule institution à **émaner directement du peuple**, elle désigne conjointement le Président de la république et contrôle le gouvernement par **l'investiture et la motion de censure**. Elle fait donc la politique de l'exécutif car le gouvernement dépend de la majorité de l'AN. Son pouvoir est contrebalancé par une dissolution mais sous certaines conditions la rendant quasi impossible. C'est un régime parlementaire. Si cette constitution de la 4^{ème} République est démocratique, l'instabilité qui en découle dans un contexte d'émettement politique et de scrutin proportionnel est forte. 18 gouvernements se sont succédé de 1946 à 1958.

- **Sous la Vème République**

- Le Pouvoir exécutif est détenu par Un président de la république d'abord élu au SUI puis au SUD à partir de 1962 et par un gouvernement. Le mandat du président a été limité à 5 ans en 2000

- Le pouvoir législatif est bicamériste et détenu par une AN élue au SUD pour 5 ans et un sénat élu pour 9 ans renouvelable par Tiers (6 ans aujourd'hui renouvelable par moitié).

- Répartition des pouvoirs :

- Le Président nomme et révoque le gouvernement, propose les référendums, dissoudre l'AN, prendre des pouvoirs spéciaux en cas d'atteinte à la République.
- Le parlement a le pouvoir législatif et peut renverser le gouvernement (AN)

Il n'y a pas de stricte séparation des pouvoirs mais le président est totalement **indépendant du Parlement**. Il a des pouvoirs étendus par rapport à la I^e République. C'est un régime semi-présidentiel.

Rappel de définitions :

Démocratie : Système politique fondé sur l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs, le pluripartisme et la souveraineté du peuple

République : Régime ou forme de gouvernements dans lequel le pouvoir n'est pas détenu par un seul et dans lequel la charge de chef d'Etat n'est pas héréditaire (tous les représentants sont élus)

Régime parlementaire : Régime dans lequel le Parlement est le cœur du pouvoir. Il contrôle notamment le pouvoir exécutif.

Régime semi-présidentiel : régime politique dans lequel le Président a bcp de pouvoir et est indépendant mais son poids est contrebalancé par la responsabilité du gouvernement qui dépend de la majorité parlementaire s'exerçant par la motion de censure et la question de confiance.

Les partis politiques depuis 1945

IVe République				
Extrême gauche	Gauche	Centre	Droite	Extrême droite
PCF	SFIO	MRP Parti radical	Gaullistes	Poujadistes

Ve République				
Extrême gauche	Gauche	Centre	Droite	Extrême droite
PCF Lutte ouvrière LCR/NPA	PS Les verts	Parti radical UDF	UNR UDR RPR UMP	FN

La I^e République : la date des élections législatives 46, 51, 56, les grands moments politiques (Tripartisme 46-47, 3^e force (47-51), gouvernement de Pinay (mars à décembre 52), de Pierre Mendès France juin 54-février 55), Guy Mollet février 56-mai 57), le début de la guerre d'Algérie novembre 54, la chute de la I^e République mai 58.

La Ve république : la date des élections présidentielles (65, 69, 74, 81, 88, 95, 2002, 2007), les présidents au pouvoir, les cohabitations (terme à définir si méconnu) 86, 93, 97, la réforme de l'élection du président au Suffrage universel direct (62), réforme du quinquennat (2000)

Quelques exemples de privatisations

Gouvernement Jacques Chirac (1986-1988)

- [Paribas](#), 1987, mise en bourse de 100 % du capital
- [TF1](#), 1987, [Bouygues](#) devient actionnaire de référence
- [Société générale](#), 1987, mise en bourse de 100 % du capital
- [Suez \(groupe\)](#)

Gouvernement Michel Rocard (1988-1991)

- [Renault](#), 1990, ouverture du capital

Gouvernement Édouard Balladur (1993-1995).

- [Elf-Aquitaine](#), 1994.
- [TOTAL](#)

Gouvernement Lionel Jospin (1997-2002)

- [Air France](#), 1999, ouverture du capital.
- [Crédit lyonnais](#), 1999
- [France Télécom](#), 1997, ouverture du capital,
- [Aérospatiale](#) (EADS), 2000, ouverture du capital.

Gouvernement Dominique de Villepin (2005-2007)

- [Gaz de France](#), 2005, mise en bourse de 20 % du capital
- [Électricité de France](#) (privatisation partielle), novembre 2005
- [Aéroports de Paris](#), (privatisation partielle)